



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-747

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients

75-2024-12-03-00001 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale?? à M. Olivier PARIS?? (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-12-02-00008 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - décembre 2024 (4 pages)

Page 6

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-12-02-00007 - Arrêté 2024-01752 du 02 décembre 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du laboratoire central de la préfecture de police?? (5 pages)

Page 11

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-12-03-00001

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial
n°75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022 portant
délégation de signature de la direction générale
à M. Olivier PARIS



Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale

**Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial du 22 juillet 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale,

Vu l'arrêté N° ANA 401 2024 11 0003 du 27 novembre 2024 portant nomination de M. Olivier Paris à compter du 1^{er} décembre en tant que directeur des ressources du Siège par intérim,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

L'article 3 de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 est rédigé comme suit :

Délégation de signature est donnée à M. Olivier PARIS, directeur par intérim des ressources du Siège à compter du 1^{er} décembre 2024 :

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSN, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe du département des ressources humaines de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia LAVIGNE, délégation est donnée à Mme Vanessa ABITBOL, chargée de mission administrative, à Mme Eva PIA, adjoint des cadres hospitaliers et à Mme Carolanne CHAIGNE, chargée de mission administrative pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe, et à M. Romain FUSEAU, ingénieur, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain FUSEAU, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMOIS, adjoint des cadres hospitaliers et en son absence à Mme Agnès LIMOSIN, chargée de mission administrative, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège.



ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 3 décembre 2024

Directeur général

Signé

Nicolas REVEL

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-12-02-00008

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts - décembre 2024

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 2 décembre 2024

Nom - Prénom	Responsables des services	
	Services des Impôts des Entreprises	
HUMBERT Xavier	Paris 1 ^{er} – 2 ^e	
MARTINEAU Christophe	Paris 3 ^e – 4 ^e	
BINET Olivier	Paris 5 ^e - 13 ^e	
LEMAIRE Pascal	Paris 6 ^e -7 ^e	
ARCHER Katia p.i.	Paris 8 ^e Élysées	
FAUCHER Manuel	Paris 8 ^e Madeleine	
CHARBONNIER Anne	Paris 9 ^e	
MILLAUD Didier	Paris 10 ^e	
BOYER Philippe	Paris 11 ^e	
BONNIN Philippe	Paris 12 ^e	
VIGIER-BEAUBREUIL Pierre	Paris 14 ^e	
TOUCHAIS Michel	Paris 15 ^e Est	
TAMAIN Michel	Paris 15 ^e Ouest	
POUPLARD Damien	Paris 16 ^e	
TUCOO Françoise	Paris 17 ^e	
AMITRANO Philippe	Paris 18 ^e	
HEITZ Pascal	Paris 19 ^e	
GACHE Rose-Marie	Paris 20 ^e	
	Services des Impôts des Particuliers	
CELANTE Renzo	Paris Centre	
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose	Paris 5/6 ^e	
DUNAS Eric	Paris 7 ^e	
CORBIER Stéphane	Paris 9 ^e – 10 ^e	
ANDRE David	Paris 11 ^e	
CONTAMINE Laurent	Paris 12 ^e	
MAHIEUX Eric	Paris 13 ^e La Gare	
JESBAC Noël	Paris 13 ^e Maison-Blanche	
BOYARD Patrick	Paris 14 ^e	
PAVY Pascal	Paris 15 ^e Est	
SBRISSE Nathalie	Paris 15 ^e Ouest	

DUCHENE Marc	Paris 16° Auteuil	
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16° Nord	
TESTEVUIDE Lionel	Paris 17°	
SERRA-SEGUI Lisa	Paris 18° Boucry	
DUBOIS Frédéric	Paris 18° Grandes Carrières	
DUMONT Olivier	Paris 19°	
BOUVET Matthieu p.i	Paris 20° Charonne	
BOUVET Matthieu	Paris 20° Père-Lachaise	
	Services de Publicité Foncière	
AULARD Denis p.i.	Paris 1er bureau	
AULARD Denis	Paris 2ème bureau	
	Services Départementaux d'Enregistrement	
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare	
VALTAT Isabelle	Paris Saint Hyacinthe	
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice	
	Brigades de vérification	
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Centre	
GAMRACY Nicole	4 ^e brigade de vérification Paris Centre	
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 ^e brigade de vérification Paris Centre	
METAIRIE Yoann, p.i.	7 ^e brigade de vérification Paris Centre	
FAVIER Gérard	9 ^e brigade de vérification Paris Centre	
HAIK Élise	11 ^e brigade de vérification Paris Centre	
METAIRIE Yoann	14 ^e brigade de vérification Paris Centre	
FERRON Gaëlle	15 ^e brigade de vérification Paris Centre	
JEAN Fred	2 ^e brigade de vérification Paris Est	
CONFAIS Tony	3 ^e brigade de vérification Paris Est	
BUFORT Édith	4 ^e brigade de vérification Paris Est	
GREEF Pascale	5 ^e brigade de vérification Paris Est	
LANGÉ Christian	7 ^e brigade de vérification Paris Est	
GUINARD Matthieu	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Nord	
BERTHON Sylvie	2 ^e brigade de vérification Paris Nord	
CRIMIER Agnès	5 ^e brigade de vérification Paris Nord	
BERTHON Sylvie, p.i.	6 ^e brigade de vérification Paris Nord	
ROUSSET Philippe	7 ^e brigade de vérification Paris Nord	
DE MONTELLA Alain	8 ^e brigade de vérification Paris Nord	
MASSARD Thibault	9 ^e brigade de vérification Paris Nord	
LATUS César	10 ^e brigade de vérification Paris Nord	

GENESTE Dominique	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Ouest	
GENESTE Dominique, p.i. LEGRAIN Olivier, p.i. SAWYER Mickaël, p.i.	5 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
LE JEUNE Zénaïde	6 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
MESTRUDE Claire	8 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
BOECHAT Myriam	9 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
CHARTRAIN Daniel	12 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
LEGRAIN Olivier	2 ^e brigade de vérification Paris Sud	
CAYLA Olivier	5 ^e brigade de vérification Paris Sud	
DHAINE Pierre-Marie	6 ^e brigade de vérification Paris Sud	
SAWYER Mickaël	7 ^e brigade de vérification Paris Sud	
	Brigades Patrimoniales	
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1	
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2	
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3	
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4	
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2	
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3	
FAVRE Annie	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4	
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5	
	Pôles Contrôle Expertise	
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 ^{er} /2 ^{ème}	
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 ^e et 4 ^e	
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14	
Laure RAY	Pôle contrôle expertise Paris 6/7	
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Élysées	
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Madeleine	
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9 ^e	
AUMEGEAS Philippe, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 10 ^e	
DURAND Marie-Pauline	Pôle contrôle expertise Paris 11 ^e	
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 ^e	
BROUTIN Delphine, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 15 ^e	
BECAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 ^e	
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 17 ^e	
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 18 ^e	
ADAMOUMBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 19 ^e	
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 20 ^e	
	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière	

VAPPEREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14°	
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13°	
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7°	
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17°	
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre	
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12°	
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15°	
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16°	
BENAMA Kheira	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20°	
	Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)	
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord	
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est	
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre	
LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest	
REIGNIER Philippe	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)	
	Pôles de Recouvrement Spécialisé	
PONS Jean-Michel	PRS - Parisien 1	
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2	
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF	
	Centres des Impôts Fonciers	
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1	
ROUSSEAU Cyril	CDIF 2	

La Directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

signé

Anne TALON

Préfecture de Police

75-2024-12-02-00007

Arrêté 2024-01752 du 02 décembre 2024
accordant délégation de la signature
préfectorale au sein du laboratoire central de la
préfecture de police

arrêté n° 2024-01752
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du laboratoire central de la préfecture de police

Le préfet de police,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 417-5 ;

VU le code de procédure pénale ;

VU le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et de certains services de la préfecture de police, notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-00623 du 30 juin 2021 portant missions et organisation du laboratoire central de la préfecture de police ;

VU le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018, par lequel M. Christophe PEZRON, agent contractuel des administrations parisiennes est nommé en qualité de directeur du laboratoire central de la préfecture de police, pour une durée de trois ans renouvelable, à compter du 1^{er} juillet 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2021, par lequel M. Christophe PEZRON, agent contractuel des administrations parisiennes est nommé en qualité de directeur du laboratoire central de la préfecture de police, pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 2 juillet 2021 ;

VU le contrat d'engagement de M Christophe PEZRON n°3 du 25 juin 2024, conclu pour une durée indéterminée ;

VU l'arrêté n° 2021BGCPTSS00672 du 20 décembre 2021, par lequel M. Aurélien THIRY, ingénieur en chef au laboratoire central, est détaché sur l'emploi fonctionnel de sous-directeur du laboratoire central, pour une durée de 5 ans renouvelable une fois à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

SUR proposition de la préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Christophe PEZRON, directeur du laboratoire central de la préfecture de police à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé, à l'exception de la signature des marchés publics dont le montant hors taxes excède 90 000 euros.

M. Christophe PEZRON est également habilité à signer les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

Délégation est donnée à M. Christophe PEZRON, directeur du laboratoire central de la préfecture de police, à l'effet de signer au nom du préfet de police, à compter du 1^{er} janvier 2024, les arrêtés de sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissement et blâme) infligées aux personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés placés sous sa responsabilité, à l'exception des sanctions d'exclusion temporaire de fonction de 3 jours.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEZRON, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est exercée, dans les mêmes conditions, par M. Aurélien THIRY, adjoint au directeur du laboratoire central de la préfecture de police.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEZRON et de M. Aurélien THIRY, la délégation qui leur est consentie aux articles 1 et 3 est exercée par Mme Françoise MOUTHON, attachée hors classe d'administration de l'Etat, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice, dans les conditions prévues à l'article 12 de l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé, des missions du secrétariat général, en matière de gestion des personnels, des finances, des achats, de l'immobilier, des moyens et systèmes d'information et de communication.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise MOUTHON, la délégation qui lui est consentie à l'article 4 est exercée dans les mêmes conditions par Mme Laure MIMOUNI, ingénieure en chef, secrétaire générale adjointe, à l'exception des justificatifs des rémunérations des interventions et des permanences.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEZRON et de M. Aurélien THIRY, la délégation qui leur est consentie aux articles 1 et 3 du présent arrêté est exercée par :

- M. Bruno VANLERBERGHE, agent contractuel technique de catégorie A, chef de la division « intervention et enquête sur site », à l'effet de signer tous actes nécessaires à l'exercice des missions de l'article 6 de l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé, y compris la transmission, en urgence, de rapports provisoires dans le cadre de saisines au titre des articles 60 et 77-1 du code de procédure pénale ;
- M. Guénaël THIAULT, ingénieur en chef, chef de la division « analyse physico-chimique », à l'effet de signer tous actes nécessaires à l'exercice des missions de l'article 7 de l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé, y compris la transmission, en urgence, de résultats d'analyses provisoires dans le cadre de saisines au titre des articles 60 et 77-1 du code de procédure pénale ;

- M. Jean-Pierre ORAZY, ingénieur en chef, chef de la division « expérimentation, modélisation et prévention incendie », à l'effet de signer tous actes nécessaires à l'exercice des missions de l'article 8 de l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé ;
- Mme Caroline CHMIELIEWSKI, ingénieure en chef, cheffe du laboratoire « qualité, sécurité, environnement », à l'effet de signer tous actes nécessaires à l'exercice des missions de l'article 9 de l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé.

à l'exception :

- des arrêtés, décisions, conventions, actes d'achats et pièces comptables ;
- des avis techniques concernant une reconnaissance de compétence ou un agrément ;
- des offres de prestation d'un montant supérieur à 15 000 € ;
- des rapports finaux de réquisition suite aux saisines au titre des articles 60 et 77-1 du code de procédure pénale.

Délégation au sein de la division « intervention et enquête sur site »

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno VANLERBERGHE, la délégation qui lui est consentie à l'article 6 du présent arrêté est exercée, dans les mêmes conditions, par M. Xavier ARCHER, ingénieur en chef, assurant les fonctions d'adjoint au chef de division « intervention et enquête sur site » par intérim.

Délégation au sein de la division « analyse physico-chimique »

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guénaël THIAULT, ingénieur en chef, chef de division « analyse physico-chimique », la délégation qui lui est consentie à l'article 6, dans le cadre des missions de l'article 7 de l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé, est exercée par Mme Laetitia BARTHE, ingénieure en chef, chef du laboratoire « identification et recherche de traces », à l'effet de transmettre tous résultats d'analyse provisoires, demandés en urgence, dans le cadre de saisines au titre des articles 60 et 77-1 du code de procédure pénale.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia BARTHE, la délégation qui leur est consentie à l'article précédent, à l'effet de transmettre tous résultats d'analyse provisoires, demandés en urgence, dans le cadre de saisines au titre des articles 60 et 77-1 du code de procédure pénale, est exercée par :

- M. Jean-Marc BÉGUÉ, ingénieur principal ;
- Mme Nolwenn FLOCH, ingénieure de classe normale ;
- Mme Karine VAN NIEL, ingénieure principale.

Délégation au sein de la division « expérimentation, modélisation et prévention incendie »

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre ORAZY, la délégation qui lui est consentie à l'article 6 du présent arrêté, dans le cadre des missions de l'article 8 de l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé, est exercée par Mme Anne THIRY-MULLER, ingénieure en chef, cheffe du laboratoire « prévention incendie », à l'effet de signer les études de dossiers relatifs à la prévention incendie des bâtiments, des grands rassemblements et des infrastructures à usage de transport, ainsi que les procès-verbaux de séance des commissions, sous-commissions et groupes de visite pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne THIRY- MULLER, la délégation qui lui est consentie, à l'effet de signer les études de dossiers relatifs à la prévention incendie des bâtiments, des grands rassemblements ainsi que des infrastructures à usage de transport, est exercée par M. Freddy MSIKA, ingénieur principal, et par M. Thanh-Toan TRUONG, ingénieur de classe normale, à l'exception des dossiers présentant une demande de dérogation.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Freddy MSIKA et de M. Thanh-Toan TRUONG, la délégation qui leur est consentie, à l'effet de signer les études de dossiers relatifs à la prévention incendie des bâtiments, est exercée par M. Andrés AYALA SANDOVAL, ingénieur de classe normale, M. Faiz BENAMEUR, ingénieur de classe normale, M. Niclas BUFFET, ingénieur de classe normale et Mme Catherine RIBIÈRE, ingénieure principale, à l'exception des dossiers pour lesquels est émis un avis défavorable.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne THIRY- MULLER, la délégation qui lui est consentie, à l'article 10 du présent arrêté, est exercée par les agents placés sous son autorité dont les noms suivent, à l'effet de signer les procès-verbaux de séance des commissions, sous-commissions et groupes de visite pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique :

1) en matière d'établissements recevant du public et d'enceintes sportives :

- M. Andrés AYALA SANDOVAL, ingénieur de classe normale ;
- M. Faiz BENAMEUR, ingénieur de classe normale ;
- M. Niclas BUFFET, ingénieur de classe normale ;
- M. Corentin BRAUD, technicien supérieur ;
- M. Patrice BYRAM, technicien supérieur en chef ;
- M. Alexandre CARBUCCIA, technicien supérieur principal ;
- M. Jérôme DAL, technicien supérieur en chef ;
- Mme Karen HISTEL, technicienne supérieure principale ;
- Mme Diane ILIMBI NIANGA, technicienne supérieure ;
- M. Philippe LECOMTE, technicien supérieur principal ;
- M. Yohan MADON, technicien supérieur ;
- Mme Fatiha MALEK, technicienne supérieure ;
- M. Freddy MSIKA, ingénieur principal ;
- M. Wassiou OURO YONDOU, technicien supérieur principal ;
- Mme Catherine RIBIERE, ingénieure principale ;
- Mme Latifa SABLON, technicienne supérieure en chef ;
- Mme Nathalie SALLES, technicienne supérieure en chef ;
- M. Thanh-Toan TRUONG, ingénieur de classe normale ;
- M. Xavier VANBAELEN, technicien supérieur en chef.

2) en matière d'immeubles de grande hauteur :

- M. Faiz BENAMEUR, ingénieur de classe normale ;

- M. Corentin BRAUD, technicien supérieur ;
- M. Patrice BYRAM, technicien supérieur en chef ;
- M. Alexandre CARBUCCIA, technicien supérieur principal ;
- M. Jérôme DAL, technicien supérieur en chef ;
- Mme Karen HISTEL, technicienne supérieure principale ;
- M. Philippe LECOMTE, technicien supérieur principal ;
- M. Yohan MADON, technicien supérieur ;
- Mme Fatiha MALEK, technicienne supérieure ;
- M. Freddy MSIKA, ingénieur principal ;
- M. Wassiou OURO YONDOU, technicien supérieur principal ;
- Mme Catherine RIBIERE, ingénieure principale ;
- Mme Latifa SABLON, technicienne supérieure en chef ;
- M. Thanh-Toan TRUONG, ingénieur de classe normale ;
- M. Xavier VANBAELEN, technicien supérieur en chef.

3) en matière de sécurité des infrastructures et systèmes de transports :

- M. Patrice BYRAM, technicien supérieur en chef ;
- M. Alexandre CARBUCCIA, technicien supérieur principal ;
- Mme Karen HISTEL, technicienne supérieure principale ;
- M. Philippe LECOMTE, technicien supérieur principal ;
- M. Freddy MSIKA, ingénieur principal ;
- M. Wassiou OURO YONDOU, technicien supérieur principal ;
- Mme Latifa SABLON, technicienne supérieure en chef ;
- Mme Nathalie SALLES, technicienne supérieure en chef ;
- M. Thanh-Toan TRUONG, ingénieur de classe normale.

Dispositions finales

Article 14

La préfète, directrice de cabinet, et le directeur du laboratoire central de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 2 décembre 2024

Signé :
Le préfet de police,
Laurent NUÑEZ